

## PARCOURS PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

### Formations possibles au sein du lycée Henry MOISAND par la voie de l'apprentissage

- Bac professionnel Technicien Modelleur
- Brevet des Métiers d'Art Céramique
- CAP Tournage ou Décoration en céramique

### Réforme de l'apprentissage en 2018: 10 mesures pour les jeunes

1. Tous les jeunes de 16 à 20 ans en apprentissage verront leur rémunération augmenter de 30€ nets par mois.
2. Tous les jeunes d'au moins 18ans en apprentissage percevront une aide de 500€ pour passer leur permis de conduire.
3. Tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année ne perdront plus leur année.
4. Tous les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage, mais ne disposent pas des connaissances et des compétences requises, auront accès à des prépa-apprentissage.
5. Tous les jeunes et leurs familles bénéficieront d'une information transparente sur la qualité des formations en apprentissage qu'ils peuvent choisir.
6. La durée du contrat d'apprentissage pourra rapidement et facilement être modulée pour tenir compte du niveau de qualification déjà atteint par le jeune.
7. L'embauche d'apprentis pourra se faire tout au long de l'année, et sera beaucoup moins contrainte par le rythme scolaire.

8. La certification des maîtres d'apprentissage, par voie de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience, sera encouragée.
9. Les CFA pourront développer rapidement et sans limite administrative les formations correspondant aux besoins en compétences des entreprises.
10. La qualité des formations dispensées par les CFA sera renforcée par un système de certification.

## Gestion des candidatures par le CFA

- ~ Le candidat remplit un dossier de candidature téléchargeable sur le site du lycée ou du CFA (<http://www.cfabourgogne.com>).
- ~ Il le retourne au CFA par mail ou par voie postale.
- ~ Le CFA envoie une copie du dossier complet au coordonnateur pédagogique (DDFPT) de l'UFA (le lycée Henry Moisaud).
- ~ Le candidat recherche une structure d'accueil.
- ~ L'employeur complète la « déclaration d'intention d'embauche » et la retourne au CFA.
- ~ Le candidat est inscrit dans la formation souhaitée.

## Pour toute question n'hésitez pas à contacter le CFA

Par téléphone

03 80 44 87 77

Par e-mail

[cfa@ac-dijon.fr](mailto:cfa@ac-dijon.fr)

Adresse postale :

RECTORAT DE DIJON  
CFA de l'Éducation nationale en Bourgogne  
2 G rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON CEDEX